



JOURNÉE DE BROyage Samedi 25 avril 2026

Comme les années précédentes, la commune organise pour ses habitants une journée de broyage des déchets verts afin de permettre à ceux qui ne peuvent pas transporter ces déchets à la déchetterie de les traiter.

 Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets verts.

- Au-delà des possibles troubles de voisinage (odeurs, fumée) et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants en quantités importantes, dont des particules qui véhiculent des composés cancérogènes.
- Une contravention de 450 € peut être dressée à un particulier qui brûle ses déchets verts (Article 131-13 du Nouveau Code pénal).

Infos et recommandations pour l'opération broyage

- Les branchages devront être déposés dans un emplacement facilement accessible, dégagé et exempt de tout obstacle, permettant l'accès et la manœuvre d'un véhicule volumineux.
- Le broyeur peut traiter des branches jusqu'à 15 cm de diamètre.

Inscription

Si vous êtes intéressé(e) par le passage du broyeur sur votre propriété, afin de nous permettre d'élaborer un planning, nous vous demandons de :

- Compléter le document figurant au dos de cette feuille
- Le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

 Au plus tard le mardi 7 avril 2026

FICHE D'INSCRIPTION – Journée de Broyage – Samedi 25 avril 2026

 **Date limite de dépôt de la fiche : mardi 7 avril 2026**

 À déposer dans la boîte aux lettres de la mairie

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Adresse e-mail :

Nature des déchets à broyer :

- ☐ Branches
- ☐ Tailles de haies
- ☐ Élagué
- ☐ Autre :

Volume estimé :m3

A quel endroit se trouvera le tas de branchages sur la propriété ?

.....

.....

 **Disponibilités (facultatif)**

- ☐ Disponible toute la journée
- ☐ Disponible uniquement le matin
- ☐ Disponible uniquement l'après-midi

Autres contraintes éventuelles :

.....

Je m'engage à :

- Regrouper les branchages en un tas accessible avant le passage du broyeur
- Être présent(e) lors du broyage.

Date :

Signature :